

L'ESSENTIEL DE L'INFO

Dossier : Coignières, face à l'enjeu énergétique

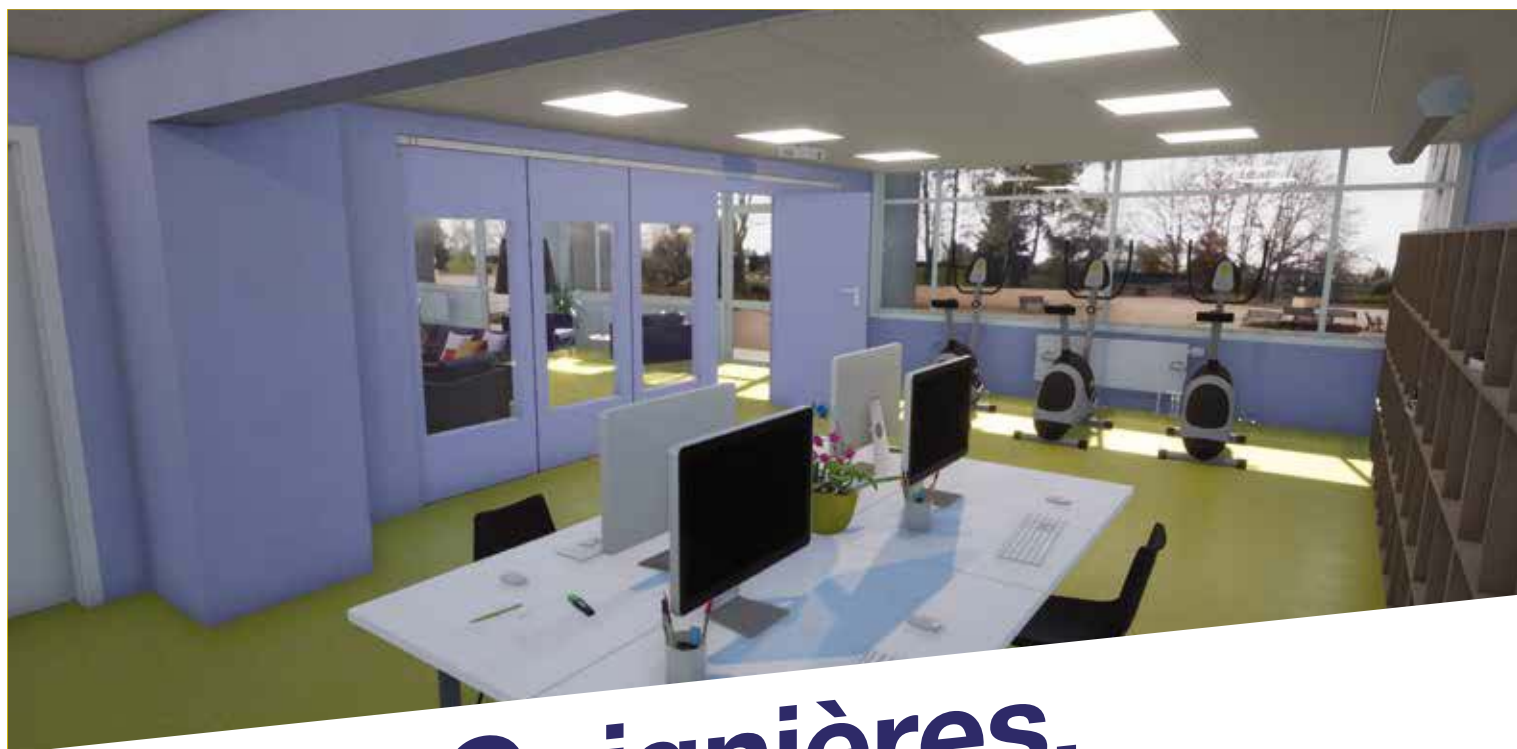
Coignières générations

Budget participatif écologique et solidaire

Hommage à l'Abbé Pierre

Vie sportive

Portrait : Myriam Bouveret, un engagement associatif assumé



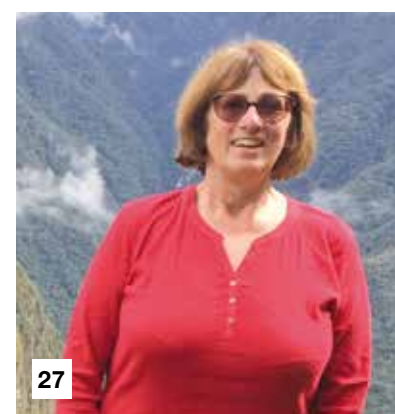
Coignières, face à l'enjeu énergétique





Sommaire

Coignières MAG vous a interpellé,
dites-le-nous.



4 RETOUR EN IMAGES

8 DOSSIER

Coignières, face à l'enjeu énergétique

14 COIGNIÈRES GÉNÉRATIONS

Enfance :

- CMEJ : De beaux projets en perspective pour les élus du CMEJ
- Jouer en famille ou entre amis, ça vous tente ?
- Championnat départemental scolaire des échecs

Seniors :

- Banquet-spectacle des seniors : une vraie réussite !
- Un atelier photos ouvert à tous les retraités

18 COIGNIÈRES AGIT

- Sobriété énergétique
- Budget participatif écologique et solidaire
- Quartier gare : une restitution de l'étude très attendue

24 ÇA BOUGE À COIGNIÈRES

- Le CEC, une valeur sûre pour nos commerces !

- Une cérémonie des vœux respectueuse de la sobriété énergétique
- Coignières rend hommage à l'Abbé Pierre

28 VIE SPORTIVE

- Focus sur la C^{ie} des Archers de Coignières

30 EN BREF

- Projet Heyoka / La chasse aux œufs
- Église de Coignières : classée aux monuments historiques ? / Don de sang / Trophée « ville amie des animaux » / Futsal à Coignières

31 PORTRAIT

- Myriam Bouveret, un engagement associatif assumé

32 VIE MUNICIPALE

- À noter / Délibérations

38 CARNET DES COIGNIÉRIENS

- Bonheur - Félicitations - Regrets

39 TRIBUNES LIBRES



Chères Coigniériennes, Chers Coigniériens,

La crise énergétique, la guerre en Ukraine, ainsi que la question de la réforme des retraites sont autant de sujets anxigènes qui impactent lourdement le moral des français.

Malgré ce contexte, la majorité municipale continue à avancer sur les projets. Ainsi, en 2023, trois opérations et pas des moindres, vont prendre forme : la rénovation et la reprise énergétique du groupe scolaire Bouvet et de l'Espace Alphonse Daudet, que viendra compléter la rénovation de la Résidence autonomie les Moissonneurs. Des opérations pour lesquelles les services municipaux se sont investis pour mobiliser un maximum de cofinancements tout en promouvant des réalisations de grandes qualités qui s'inscrivent par la rénovation énergétique de ces bâtiments, dans la continuité du plan de sobriété voté en novembre dernier.

Cette année encore, nous maintenons la reprise des diverses sentes, en lien avec le Conseil départemental des Yvelines : l'allée du Cocher, l'allée de la Serfouette, l'allée du Bouvier, ainsi que la réfection des sols de la sente entre l'allée de la Meulière et la rue du Moulin à vent sont inscrites au programme 2023.

En mai prochain, débutera le projet Abbé Pierre, l'occasion de découvrir les valeurs défendues par un homme qui, toute sa vie, a su conjuguer la liberté avec la solidarité. Expositions, débats... Des moments forts qui jalonnent, de mai à décembre, notre calendrier culturel.

Coignières ville dynamique, ville solidaire, autant de valeurs que mon équipe et moi-même défendons au quotidien.

Didier FISCHER

Votre Maire

Vice-président de SQY

À vos marques...
Prêts...
Instagramez !

N'attendez plus ! Rejoignez-nous en vous abonnant
sur le compte Instagram de la ville **@villedecoignieres**
Qui mieux que vous peut témoigner de la beauté de votre ville ?

 **#jaimecoignieres #coignieresmaville**



VISITE DES SÉNATEURS DES YVELINES À COIGNIÈRES

Le 17 octobre dernier, Monsieur le Sénateur des Yvelines Michel Laugier et Mesdames les Sénatrices des Yvelines Toine Bourrat et Sophie Primas sont venus à la rencontre des élus de Coignières afin d'échanger sur divers sujets : la résidence sociale ADEF, les travaux dans les écoles, la conjoncture économique actuelle... Monsieur le Sénateur des Yvelines Martin Lévrier leur a succédé le 1er décembre. L'occasion d'aborder plusieurs thématiques (la révision du Plan Local d'Urbanisme, les problématiques rencontrées au sein du quartier gare, la RN10...) avec Monsieur le Maire Didier Fischer et les élus locaux.





MARCHÉ DE NOËL

C'est un événement qui émerveille les petits... Et les grands ! Organisé les 26 et 27 novembre, sur la place de l'Église Saint-Germain d'Auxerre, le Marché de Noël 2022 fut l'occasion d'apprécier une multitude de temps forts conviviaux, à l'approche des fêtes de fin d'année. Mini-ferme, balade à poney, ouverture de la boîte aux lettres du Père Noël, lancement des illuminations et du sapin de Noël, verre de l'amitié, ateliers créatifs : les nombreux visiteurs, parmi lesquels Monsieur le Maire Didier Fischer, les élus municipaux, les acteurs associatifs et le Père Noël, se souviendront de ce week-end !





LE PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT MONSIEUR OLIVIER VÉRAN EN DÉPLACEMENT À COIGNIÈRES

Le porte-parole du gouvernement et ministre délégué auprès de la Première ministre, chargé du renouvellement démocratique Monsieur Olivier Véran s'est rendu au siège social de l'entreprise HIAB France le mercredi 11 janvier, en présence de Monsieur le Maire Didier Fischer et Madame la Députée des Yvelines Aurore Bergé. Des échanges riches avec les salariés de l'entreprise, premier fournisseur mondial d'équipements de manutention de charges sur route, de services et de solutions connectées ont alors pris forme.

CLASSE DE NEIGE

À l'occasion de la traditionnelle classe de neige, 70 élèves de CM1 des écoles G.Bouvet et M.Pagnol ont vécu un dépaysement particulièrement appréciable à Saint-Michel-de-Chaillole, du 13 au 27 janvier. Séances de ski alpin, balade en raquettes, initiation au ski de fond, intervention d'un apiculteur, visite d'une ferme, temps de classe : cette virée alpestre s'est avérée très enrichissante pour nos jeunes skieurs !





THÉ DANSANT

Pour le premier thé dansant de l'année, les danseurs et les danseuses se sont montrés inspirés ! Le 26 janvier, environ 150 seniors ont virevolté dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry, au rythme des musiques proposées par l'orchestre Dominique Legrand.



SALON DE L'IMMOBILIER

Initiative idéale pour toutes les personnes ayant un projet immobilier à court, moyen ou long terme, le premier salon de l'immobilier du Sud Yvelines s'est tenu les 28 et 29 janvier, dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry. De nombreux experts de ce secteur d'activité étaient présents sur place afin de renseigner les visiteurs. Ce premier salon organisé sur le territoire de Coignières en amorce d'autres qui pourraient prendre forme prochainement !







Les travaux de rénovation énergétique **des bâtiments municipaux résolument engagés !**

Diminuer la consommation énergétique du groupe scolaire Gabriel Bouvet, de la Résidence-autonomie « Les Moissonneurs » et du Théâtre Alphonse Daudet. C'est tout le sens de la démarche engagée par la Ville de Coignières.

Construit en 1974, le groupe scolaire Gabriel Bouvet est composé d'une école maternelle, d'une école élémentaire, d'un cabinet médical et d'une cuisine. Une rénovation de cet ensemble était nécessaire, notamment au regard des nouvelles normes environnementales. Dans le cadre du contrat départemental, divers travaux seront menés à compter de l'été 2023, afin de réduire les dépenses énergétiques et de garantir aux utilisateurs un environnement davantage fonctionnel, sécurisé et agréable. ■



1. RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

D'après le diagnostic de performance énergétique établi par le bureau VERITAS en 2012, le groupe scolaire Gabriel Bouvet est particulièrement énergivore. Or, le Dispositif Éco Efficacité Tertiaire (DEET), également appelé décret tertiaire, exige une diminution de la consommation d'énergie de 40% d'ici 2030. La réalisation de travaux est donc impérative.

- ▶ **Isolation thermique par l'extérieur des bâtiments ;**
- ▶ **Remplacement des chaudières actuelles par des chaudières à condensation moins énergivores et avec un meilleur rendement ;**
 - Installation de chaudières à condensation favorisant un gain énergétique et une diminution de 15 à 20% de nos consommations annuelles de gaz.
- ▶ **Installation de VMC double flux dans chaque bâtiment ;**
 - Installation de VMC double flux avec échangeur et batterie d'eau chaude et régulation des débits des salles par sondes CO². Occasionnant une économie de 20%, cette installation nous permettra de réduire en grande partie les pertes de chaleur causées par le renouvellement d'air.
- ▶ **Remplacement de toutes les portes et baies vitrées restantes par du double vitrage ;**
- ▶ **Réfection des toitures terrasses des bâtiments "élémentaire" et "cuisine" avec renforcement de l'isolation ;**
- ▶ **Changement de l'éclairage actuel**
 - Actuellement, l'éclairage est assuré par des tubes fluorescents avec ballasts. Ces derniers seront remplacés par des LED plus économiques.

2. MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ

En réponse au rapport de diagnostic « Accessibilité aux personnes handicapées » datant du 2 mai 2012, une mise aux normes des bâtiments est prévue :

- ▶ Création d'un ascenseur desservant les étages en élémentaire ;
- ▶ Aménagement d'un sanitaire accessible par étage en élémentaire ;
- ▶ Mise aux normes des passages de portes sur l'ensemble des bâtiments ;
- ▶ Création d'espaces de manœuvre et suppression des ressauts devant les portes ;
- ▶ Prolongation des mains courantes dans les escaliers.

3. AMÉNAGEMENT DES COURS

Création d'îlots de fraîcheur, en concertation avec le service municipal « Environnement et cadre de vie »

4. CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Trois offices (un dans chaque entité) et six salles de restauration composent actuellement la restauration scolaire. L'objectif est de mutualiser ce service. D'une surface d'environ 140 m², le futur bâtiment sera constitué d'un office central et de salles de restauration. Le choix des matériaux, bois et laine de bois permettra de conserver la chaleur de l'équipement.

5. RÉNOVATION INTÉRIEURE

- ▶ Réfection des peintures en supprimant les gouttelettes ;
- ▶ Réfection des sols ;
- ▶ Réfection des faux plafonds ;
- ▶ Mise en place de visiophones (un en maternelle et deux en élémentaire) ;
- ▶ Prolongation de la couverture d'entrée commune vers le portail ;
- ▶ Mise en place de vidéoprotection en extérieur ;
- ▶ Installation de volets roulants à la place des stores ;
- ▶ Réfection des sanitaires au rez-de-chaussée avec création d'une douche en élémentaire ;
- ▶ Agrandissement du préau en maternelle.

Entamés à l'été 2023 et réalisés en site occupé jusqu'à la fin de l'année 2024, ces différents travaux engendreront in fine une économie de 30% de la facture énergétique du groupe scolaire Gabriel Bouvet. Évaluée à plus de 4 millions d'euros, cette opération est subventionnée, à l'image du conseil départemental qui participe au financement de l'opération. **Des réunions d'information seront proposées aux utilisateurs (enseignants, parents d'élèves...) entre mars et avril, afin d'échanger sur le projet.**



La résidence-autonomie « Les Moissonneurs » fera également peau neuve

L'équipement municipal géré par le Centre communal d'action sociale (CCAS) bénéficiera d'une cure de jouvence.



Résidence-autonomie « Les Moissonneurs », à l'horizon 2025

Les espaces communs au rez-de-chaussée (réfectoire, salon et hall) seront rendus **davantage modernes, spacieux et modulables**. La peinture des murs, des plafonds, des menuiseries et des portes existantes sera reprise afin de redynamiser l'intérieur.

Les baies vitrées seront remplacées par des baies extérieures en aluminium à double vitrage : de quoi favoriser l'isolation. Par ailleurs, les deux anciennes chaudières seront changées, au profit d'un matériel neuf et plus performant. **Ce qui devrait entraîner une baisse de 15% de la consommation énergétique du bâtiment.**

Cette réhabilitation intérieure de l'ensemble du rez-de-chaussée sera accompagnée d'une rénovation des 80 salles de bain des studios aux étages. Des douches à l'italienne seront installées : exit les marches peu pratiques à la sortie des douches !

Dans le cadre de ces **travaux évalués à plus de 1 million d'euros**, la Ville de Coignières a obtenu des subventions de la Caisse nationale d'allocations vieillesse (CNAV) et de SQY. Lancés prochainement, **les travaux devraient s'achever en février 2025.**



Le Théâtre Alphonse Daudet ne sera pas en reste !

De multiples travaux y seront engagés à compter de ce mois-ci, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

SERONT OPÉRÉS, AU COURS DE CETTE NOUVELLE ÉTAPE DE LA RÉNOVATION, LES TRAVAUX CI-DESSOUS :

- ▶ **Traitement de l'isolation thermique et des façades en bois (choix de matériaux biosourcés) ;**
- ▶ **Traitement des façades : choix du bardage en bois**
 - Reprise de la structure secondaire en bois
 - Pose de l'isolant neuf
 - Pose des panneaux pare-pluie ;
- ▶ **Traitement des façades : changement des volets coulissants ;**
- ▶ **Travaux annexes (peinture et électricité)**
 - Peinture : traitement des volets coulissants en bois et de la signalétique sur la façade du bâtiment
 - Électricité : électrification des volets coulissants.



LA DEUXIÈME PARTIE DES TRAVAUX CONSISTERA À :

- ▶ **Remplacer le système de traitement de l'air de la salle de spectacle par une centrale double flux ;**
- ▶ **Acheminer de la CTA au 2^e étage, dans le local "climatisation" par le mur fusible ;**
- ▶ **Ajouter des grilles de reprise dans le fond de la salle et sur scène, pour le confort et l'uniformisation des températures.**



Centrale de traitement d'air à l'Espace A. Daudet

Estimés à **726 000 euros TTC**, ces travaux de rénovation thermique entraîneront une **diminution d'environ 35% de la consommation énergétique** de l'équipement culturel. À ces travaux, viennent s'ajouter la reprise des intérieurs et le renouvellement du matériel audio/vidéo pour **686 000 euros TTC, financés à 55%, là encore par nos partenaires institutionnels.**



ENFANCE

DE BEAUX PROJETS EN PERSPECTIVE POUR LES ÉLUS DU CMEJ

Les 27 membres du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ), répartis en trois commissions, se montrent très investis depuis leur investiture le 22 octobre dernier.



Pose des affiches par la commission Éco-citoyenneté

SITE DE SOUTIEN SCOLAIRE :
PENSEZ-Y, LES ENFANTS !

Depuis octobre 2021, la Municipalité met à disposition de nos écoliers (du CP au CM2) scolarisés à G.Bouvet et à M.Pagnol un accompagnement complet, qualitatif et individualisé via le lien suivant : <http://coignieres.educlever.com/>. Aide aux devoirs personnalisée, leçons, vidéos pédagogiques, exercices corrigés, tableau de bord pour suivre ses résultats et sa progression... Pour accéder à ce service numérique gratuit, rien de plus simple ! Il vous suffit de renseigner les codes d'accès transmis aux familles par courrier.

Nommée "**éco-citoyenneté**", la **première commission** mène régulièrement des actions de sensibilisation autour du tri. Le 1^{er} février, les jeunes élus ont placardé des affiches au sein de la Résidence des Acacias. Sur ces affiches conçues au préalable avec les enfants du Centre de loisirs, un message explicite rappelant l'importance du tri (en l'occurrence, il s'agissait des bouteilles en plastique). Après avoir invité les administrés à conserver leurs bouteilles d'eau vides, les jeunes Coigniériens les ont récupérées deux semaines plus tard. Toujours encadrés par l'animateur du Centre de loisirs et référent "projets environnementaux" de la structure à savoir Émilien Girardot, nos petits écolos multiplieront les temps forts dans les prochaines semaines (net-

toyage, enregistrement d'un podcast radio axé sur l'éco-citoyenneté...). Avec l'aide d'une intervenante, la **deuxième commission "solidarité"** procèdera à la composition d'une chanson autour du vivre-ensemble et à la réalisation d'un clip coloré représentant les notions de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité. Composée de collégiens de la Mare aux Saules, la **troisième commission "audiovisuel"** travaille sur la conception d'un court-métrage, relatant une histoire fictive inspirée d'événements survenus dans les quartiers de certaines villes. À noter que les seniors de la Résidence-autonomie "Les Moissonneurs" apparaîtront dans ce petit film évoquant le rejet d'un enfant originaire d'un quartier dit "ennemi".



Séance théâtre d'improvisation

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL SCOLAIRE DES ÉCHECS

Déployée depuis 2020 dans les écoles élémentaires de la Ville, la pratique échiquéenne intéresse grandement nos petits Coigniériens... Qui font preuve d'une réelle compétitivité !



Les jeunes vainqueurs exultent !

Exemple concret : le 25 janvier dernier, 29 élèves de CM2 scolarisés à Pagnol et à Bouvet et 8 collégiens de 6^e de la Mare aux Saules se sont brillamment illustrés lors de la phase départementale du championnat de France scolaire d'échecs, qui s'est tenue à Fontenay-le-Fleury.

Accompagnés de l'adjointe au Maire chargée des politiques éducatives et des écoles Yasemin Donmez, du professeur d'échecs François

Delmas-Goyon, d'enseignants, d'animateurs du Centre de loisirs et de parents d'élèves, **les jeunes champions ont tout simplement fini aux premières places des deux classements (écoles et collèges) !**

Prochaine échéance pour les échiphiles en herbe : le championnat académique, dont la date et le lieu seront prochainement communiqués. Félicitations les enfants !

ÉCOLES

1. École Marcel Pagnol – Coignières (25,5 points)
2. École Gabriel Bouvet – Coignières (22,5 points)
3. École René Descartes – Fontenay-le-Fleury (21,5 points)
4. Ecole Victor Hugo – Fontenay-le-Fleury (17 points)

COLLÈGES

1. Collège La Mare aux Saules – Coignières (20 points)
2. Collège Saint Louis Notre-Dame du Bel Air – Monfort l'Amaury (16,5 points)

JOUER EN FAMILLE OU ENTRE AMIS, ÇA VOUS TENTE ?



Cela fait plusieurs semaines que l'Espace Alphonse Daudet accueille un atelier "jeux de société" très prisé des petits et des grands ! Gratuit, accessible à tous (enfants à partir de 6 ans, adolescents et adultes) et animé par un professionnel, ce temps fort ludique et mensuel est l'occasion de se divertir en famille, entre amis ou en solo ! Jeux logiques, éducatifs, d'enquête, casse-tête, jeux en bois, jeux géants, cartes et dés : **rendez-vous le samedi 11 mars, de 15h à 18h, à l'Espace Alphonse Daudet !**

Attention : les enfants de moins de 12 ans doivent impérativement être accompagnés d'un adulte.

Inscriptions auprès de l'Espace Alphonse Daudet au 01 30 62 36 00 ou par mail à eadaudet@coignieres.fr





SENIORS

BANQUET-SPECTACLE DES SENIORS : UNE VRAIE RÉUSSITE !

Invités à se rendre dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry le 9 décembre dernier, nos aînés n'ont pas boudé leur plaisir tout au long de l'après-midi !





Repas onctueux, quiz musical et de culture générale, danses endiablées : les 210 participant(e)s ont passé un agréable moment, au même titre que le Maire et président du CCAS Monsieur Didier Fischer, accompagné de Monsieur Marc Montardier, vice-président du CCAS et adjoint au Maire délégué à l'action sociale et de Madame Sophie Piffarely, adjointe au Maire en charge des cérémonies et des fêtes.

Vick, la talentueuse chanteuse de variétés de la compagnie "Vick & Co Show", le traiteur Maison Guichard mais surtout les agents du Centre Communal d'Action Sociale : tous ont contribué au franc succès de cette manifestation qui fera date !

Notons que les seniors coigniériens de plus de 80 ans n'ayant pas pu assister à ce banquet-spectacle ont reçu, quelques jours plus tard, la visite de Monsieur le Maire et de son adjoint, vice-président du CCAS Marc Montardier, venus leur apporter un panier sucré ou salé offert par le CCCAS. Un portage à domicile toujours appréciable !



UN ATELIER PHOTOS OUVERT À TOUS LES RETRAITÉS

Dans le cadre du projet "Abbé Pierre à Coignières 2023", la Ville de Coignières met en lumière ses aînés par le biais d'une exposition photos qui rend hommage à leurs centres d'intérêt et passions d'hier et d'aujourd'hui...

Jardinage, numismatique, bricolage, cuisine, œnologie, écriture, peinture, maquettes, collections d'objets divers, danse, équitation, dessin... Vos talents nous intéressent ! Photographe de Coignières, Zahra Benzerga se propose de réaliser votre portrait en recréant l'ambiance et le décor de votre (ancienne) passion.

Une exposition itinérante présentant les portraits de tous les participants sera ensuite réalisée et valorisée dans les différents équipements municipaux lors du dernier trimestre de l'année 2023 (Hôtel de Ville, Salons Antoine de St-Exupéry, Espace Alphonse Daudet...). Mesdames et Messieurs les retraité(e)s, n'attendez plus : rejoignez, dès à présent, ce projet artistique !

**Participation gratuite -
Séance photo réalisée selon vos
disponibilités
Infos et inscriptions : Service du
développement culturel
06 99 59 66 38
sonia.parrour@coignieres.fr**





ACTIONS MENÉES

À Coignières, des mesures conjoncturelles et structurelles en faveur de la sobriété énergétique

Conséquence directe de la guerre en Ukraine, l'envolée des prix de l'énergie a contraint la Ville de Coignières à agir au niveau local. Mais ces décisions conjoncturelles s'inscrivent dans la continuité d'actions municipales initiées depuis plusieurs années.

Alors qu'elle s'élevait à 380 000€ en 2021, la facture d'énergie à Coignières, tous équipements confondus, a atteint 640 000€ en 2022 et pourrait dépasser 1,4 million d'euros à la fin de l'exercice en cours ! Une augmentation substantielle ayant conduit à l'adoption, lors du conseil municipal du 22 novembre 2022, d'un plan communal de sobriété énergétique, qui recense les décisions actées par la collectivité et les comportements à adopter.

MESURES CONJONCTURELLES PRISES DÉBUT OCTOBRE

- ▶ Maîtrise des températures dans tous les bâtiments publics : une température de 19°C est maintenue dans ces espaces (bureaux, salles de réunion). À noter que des minuteurs et des sondes sont utilisés pour commander et mesurer à distance l'extinction et la consommation d'énergie ;
- ▶ Dans les équipements municipaux, fermeture des portes et des fenêtres, extinction du matériel informatique, des imprimantes, des copieurs et de toutes les lumières une fois l'activité terminée ;
- ▶ Fermeture des bâtiments communaux à 22h30 ;
- ▶ Extinction des éclairages communaux extérieurs (terrain de football...) tous les jours à 22h30 ;
- ▶ Révision du format de certaines manifestations, à l'instar de la cérémonie des vœux aux Coigniériens ;
- ▶ Éclairages de Noël : réduction de la période d'illumination, du 16 décembre au 23 janvier 2023. Par ailleurs, seuls les éclairages les moins énergivores (en LED) ont été utilisés. Résultat : une économie de 50% par rapport à 2021 ;
- ▶ Mise à disposition d'une boîte à idées à l'accueil de la Mairie et création d'une adresse mail sobriete-energetique@coignieres.fr afin de collecter les suggestions des administrés en matière de sobriété énergétique.



Précisons qu'une action commune a été menée sur tout le territoire de SQY, à savoir l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h du matin, à compter du 28 novembre 2022. **Dans le cadre d'un sondage effectué fin janvier 2023, 90% des Coigniériens ayant répondu ont exprimé le souhait de proroger l'expérimentation.** L'extinction a été reconduite.



2 QUESTIONS À



Cyril LONGUÉPÉE,
Maire-adjoint
en charge
de la transition
écologique,
de l'urbanisme
et des travaux

"LA MUNICIPALITÉ N'A PAS ATTENDU LA CRISE LIÉE À LA GUERRE EN UKRAINE POUR FAVORISER LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE..."

Effectivement, des actions ont été initiées antérieurement. Des travaux de rénovation thermique ont été effectués en 2020 et en 2021 au Gymnase du Moulin à Vent, à l'école Marcel Pagnol et à la Maison des Jeunes, notamment. Pour rappel, la rénovation énergétique de l'Espace Alphonse Daudet et du groupe scolaire Gabriel Bouvet prévue en 2023 a été initiée en 2021.

Autre exemple concret, les échanges avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) concernant l'adhésion de la Ville de Coignières ont débuté bien avant cette situation énergétique compliquée. Après avoir effectué un état des lieux de nos équipements, l'ALEC nous communiquera les bâtiments qui nécessiteraient un investissement. La commune établira ensuite un plan d'actions favorisant les économies d'énergie.

Par ailleurs, nous avons adressé un courrier à SQY pendant le confinement (printemps 2020), demandant l'extinction de l'éclairage la nuit. Il n'y avait personne dans les rues donc le moment était opportun pour expérimenter cette extinction. Même si l'on nous avait alors répondu que c'était irréalisable techniquement, cela montre que notre volonté d'agir en matière énergétique ne date pas d'hier.

UNE IDÉE DE PROJET QUI S'INSCRIRAIT DANS CETTE VOLONTÉ DE DIMINUER LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE À COIGNIÈRES ?

Nous évoquons souvent l'électricité et le gaz mais il y a également la problématique de l'essence et du gazole. L'explosion du prix du carburant a un impact considérable. La Municipalité possède un parc automobile coûteux car il faut l'entretenir. Lorsque nous devons remplacer un véhicule, plutôt que de racheter une voiture, pourquoi pas envisager l'utilisation de véhicules légers moins énergivores ? Vélo, vélo électrique, tricycle, quadricycle électrique : les options ne manquent pas ! Bien évidemment, il faudra conserver un certain nombre d'automobiles mais pour les déplacements courts en ville notamment, cela me semble pertinent de favoriser les mobilités douces."

DES DÉCISIONS STRUCTURELLES

La Municipalité s'est montrée proactive en concrétisant, depuis 2019, des projets visant à réduire la facture énergétique.

- ▶ Depuis trois ans, remplacement des ampoules classiques par des LED dans les équipements municipaux ;
- ▶ En 2020, réhabilitation du Gymnase du Moulin à Vent (mise en conformité des systèmes de chauffage, d'aération et d'électricité notamment) entraînant une diminution de 20% de la consommation ;
- ▶ Rénovation thermique à venir de l'Espace Alphonse Daudet et du groupe scolaire Gabriel Bouvet permettant une économie de 30% pour chaque bâtiment.

Rappelons que le Centre Communal d'Action Sociale octroie, chaque année, sous conditions de ressources, une allocation énergie de 70€ par foyer aux :

- Familles nombreuses (au moins trois enfants à charge) ;
- Familles monoparentales ;
- Personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Personnes âgées de 62 ans retraitées au titre de l'inaptitude au travail ;
- Personnes en situation de handicap ;
- Demandeurs d'emploi ;
- Bénéficiaires du RSA.

UN ATELIER SUR LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE À LA MAISON DE VOISINAGE

Le 12 janvier dernier, de nombreux habitants ont obtenu de précieux conseils leur permettant de réduire leur consommation d'énergie. Comprendre ses propres consommations, faire évoluer ses modes de vie individuels, trouver ses écogestes en conservant un certain confort... Organisé par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC), en partenariat avec la Municipalité et SQY, ce temps instructif a permis aux participants d'identifier les bonnes pratiques à adopter.



ACTIONS MENÉES

Budget participatif écologique et solidaire de la Région Île-de-France

Lancé à l'été 2020 par la Région Île-de-France, notamment pour faire face à l'ampleur de la crise sanitaire, économique et sociale, le budget participatif offre la possibilité aux collectivités, aux associations, aux entreprises et aux particuliers d'être acteurs en soumettant des projets à visée environnementale.



Les Franciliens sont invités à faire part de leurs préférences quant aux projets retenus, qui doivent correspondre à l'une des 6 thématiques suivantes :

- ▶ L'alimentation ;
- ▶ Les espaces verts et la biodiversité ;
- ▶ Le vélo et les mobilités propres du quotidien ;

▶ La propreté, la prévention et gestion des déchets et l'économie circulaire ;

▶ Les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ;

▶ La santé environnementale.

Lors des quatre premières éditions, 2228 projets ont bénéficié d'un finan-

cement régional. Dès 2020, la Ville de Coignières et ses associations ont activement participé et 14 projets ont ainsi été lauréats.

Certains ont abouti, d'autres sont en cours de réalisation.

5^E ÉDITION DU BUDGET PARTICIPATIF DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE



Du 17 janvier au 8 mars 2023, se déroule le dépôt des dossiers pour la 5^e édition du budget participatif. Cette phase sera suivie d'une période de vote des projets par les Franciliens.

Vous pensez que des projets méritent d'être mis en œuvre à Coignières ? **N'hésitez pas à contacter les services municipaux afin de pouvoir déposer des dossiers avant le 8 mars 2023. Nous solliciterons votre soutien au moment du vote.**

LES PROJETS PORTÉS PAR LA COMMUNE

Édition 1

PRÉSERVATION ET DYNAMISATION DES ESPACES NATURELS DE COIGNIÈRES

Ce tout premier projet a permis l'installation d'un abri vélo devant le centre de loisirs "La Farandole" et l'installation de nombreux nichoirs dans toute la ville pour les oiseaux, les chauves-souris, les hérissons et les écureuils.

Édition 2

ART ET NATURE POUR LA VALORISATION DES ENTRÉES DE VILLE DE COIGNIÈRES

Le service espaces verts a réaménagé les six entrées de ville par la mise en place de massifs durables et de décorations en bois qui mettent en lumière l'engagement de la commune en faveur de la préservation de la biodiversité.

Les massifs durables sont réalisés à partir de plantes vivaces peu consommatrices d'eau et d'un paillage minéral qui permet lui aussi d'économiser l'eau.

DÉCOUVERTE DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITÉ DE COIGNIÈRES

La commune souhaite mettre en valeur la richesse et la diversité de son patrimoine naturel et son mode de gestion des espaces verts. Pour ce faire, des panneaux d'information durables sont en cours d'élaboration et seront installés à de nombreux endroits.

PROTECTION D'UN CORRIDOR ÉCOLOGIQUE ENTRE COIGNIÈRES ET MAUREPAS

Afin de le protéger de l'urbanisation et d'endiguer l'artificialisation des sols, la Municipalité a acquis un corridor écologique, inscrit au Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) et répertorié en tant que coulée verte dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Coignières. Ce corridor nécessitant une protection, ce projet prévoit l'installation de clôtures le long du chemin rural CV2.

FAIRE DU CIMETIÈRE DE COIGNIÈRES UN LIEU DE VIE

Actuellement, le cimetière du Pont de Chevreuse est entouré d'une haie de Thuyas qui s'apparente à du « béton vert » présentant peu d'intérêt pour la biodiversité. Supportant mal la taille et attaquée par un champignon, cette haie est en train de dépérir. Ce projet prévoit donc de la remplacer par une haie diversifiée avec des espèces locales qui devrait apporter le gîte et le couvert aux insectes, aux oiseaux et aux petits mammifères.

CRÉATION D'UNE MARE AU SEIN DES JARDINS FAMILIAUX DE COIGNIÈRES

Afin de favoriser la biodiversité dans les jardins familiaux du Pont de Chevreuse et de proposer aux jardiniers un espace de vie commun favorisant la convivialité et les échanges entre jardiniers, il est prévu d'aménager une mare aux jardins familiaux.

DIAGNOSTIC D'UN TERRAIN VICTIME DE DÉPÔTS SAUVAGES À COIGNIÈRES

La Ville est engagée dans la lutte contre les dépôts sauvages et la résorption des dépôts existants. C'est dans cette optique qu'a été acquise une parcelle le long du chemin de Bellepanne. Grâce au soutien de la Région, la commune a pu engager les premiers diagnostics des dépôts sauvages existants : enlèvement d'une partie des dépôts superficiels, estimation des volumes de déchets, sondage du sol pour identifier le type de déchets...

Édition 3

À COIGNIÈRES, ON S'ENGAGE POUR L'ABEILLE NOIRE

L'abeille noire est l'espèce indigène de notre territoire. La Municipalité s'est engagée dans un partenariat avec le conservatoire de l'abeille noire afin de la protéger. Elle met ainsi à disposition du conservatoire un espace pour la production d'essaims d'abeilles noires. Pour cela, l'espace mis à disposition nécessite quelques aménagements pour accueillir le rucher dans de bonnes conditions.

À COIGNIÈRES, ON LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES

Afin de lutter contre les dépôts sauvages, notamment dans les milieux naturels et forestiers, la commune a mis en place un portique en haut du chemin de Bellepanne pour limiter l'accès à ces espaces. En complément, la Ville a fait l'acquisition de pièges photographiques afin de pouvoir identifier les auteurs de dépôts sauvages et engager des poursuites.

Édition 4

UN BROUYEUR POUR RECYCLER ET VALORISER LES DÉCHETS VERTS

Grâce à la Région, la commune a pu faire l'acquisition d'un broyeur qui permet de produire du paillage à partir de la taille des arbres. Cette acquisition évite la location et/ou l'évacuation des branches qui sont ainsi réutilisées localement. Une réflexion est en cours afin de proposer aux associations et aux particuliers de bénéficier eux aussi de ce broyeur.



ACTIONS MENÉES

LES PROJETS PORTÉS PAR LES ASSOCIATIONS, AVEC LE SOUTIEN DE LA COMMUNE

**ASSOCIATION LES JARDINS CYDONIA**

L'association "Les Jardins Cydonia" a présenté 3 projets qui ont été lauréats du budget participatif.

Le premier a permis l'installation de carrés potagers de part et d'autre du théâtre de verdure le long du parcours pédagogique derrière l'Espace Alphonse Daudet. Ces carrés ont été construits par les habitants avec l'aide des services municipaux.

Ce budget a également permis de réaliser plusieurs aménagements au

jardin partagé : cabanon, récupérateurs d'eau, installés eux aussi par les bénévoles de l'association. Enfin, de nombreux arbres et arbustes, essentiellement fruitiers, ont pu être plantés par les bénévoles cet hiver.

Le dernier projet lauréat devrait permettre de poursuivre les aménagements au jardin partagé : volière pour accueillir un poulailler, serre et l'installation d'un cabanon au 167 RN10 permettant le stockage du matériel nécessaire à l'entretien des arbres fruitiers, en particulier ceux du verger partagé du Val Favry.

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE ET LA DÉFENSE DES ANIMAUX DE COIGNIÈRES (ASDAC)

Le projet de l'ASDAC est de réaliser, dans le parc de la Résidence-autonomie "Les Moissonneurs", un espace de biodiversité intergénérationnel. Avec le soutien de la Région et de la Ville de Coignières, la priorité est de construire un abri durable (type "Chatipi") pour les nombreux chats errants.

Les bénévoles de l'association prennent soin quotidiennement des chats stérilisés grâce au soutien de la commune, de la SPA et du bailleur SEQENS.



Quartier gare : une restitution de l'étude très attendue

Le 30 novembre dernier, plus de 70 Coigniériens ont assisté à la restitution de l'étude relative aux aménagements du quartier gare, organisée en présence de M. le Maire Didier Fischer et de l'adjoint au Maire délégué à l'urbanisme Cyril Longuépée.



Initiée par la Ville de Coignières, en collaboration avec l'agence "Trait Clair", une étude de concertation a jalonné l'année 2022. Présence marquée lors d'événements municipaux (vide-greniers le 5 juin et forum des associations le 3 septembre), porte-à-porte au sein du quartier gare les 7 et 10 septembre, mise en ligne de deux questionnaires en ligne : les membres du bureau d'études "Trait Clair" ont collecté les habitudes et les attentes de nombreux Coigniériens concernant le quartier de la gare.

Le mercredi 30 novembre 2022, l'heure était au compte-rendu de cette enquête préalable, à la Maison de Voisinage. Les participants ont pu en savoir davantage sur les inquiétudes des personnes interrogées, leurs raisons de fréquenter

le quartier, leurs moyens de déplacement...

À présent, place à l'étude urbaine lancée par SQY en décembre 2022 ! Une démarche importante, puisque cette étude sera intégrée à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme et alimentera les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du "secteur de la gare". Cette analyse vise également à :

- Améliorer le cadre de vie des habitants du quartier ;
- Réduire les nuisances ;
- Développer une réflexion en ce qui concerne l'urbanisme transitoire, dans l'attente du futur projet d'éco-quartier.



PRENEZ DATE !

SAMEDI 1^{ER} AVRIL 2023 : Balade urbaine suivie d'une restitution en salle des mariages - Atelier destiné aux élus

SAMEDI 15 AVRIL 2023 : (l'horaire vous sera communiqué ultérieurement) : Balade urbaine suivie d'une restitution en salle des mariages - Atelier pour les habitants et les acteurs économiques

ENSEMBLE, RESPECTONS



LES CONSIGNES DE TRI !

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les administrés sont invités à déposer tous les emballages et tous les papiers dans leur poubelle à couvercle jaune. Ils doivent être mis en vrac (pas dans des sacs), non imbriqués et non lavés. Nous vous remercions de bien vouloir utiliser les conteneurs fournis par SQY et surtout plus les sacs jaunes. **Attention : les objets ne vont pas dans le bac jaune ! Ceux-ci sont à jeter dans le bac "ordures ménagères".**

En cas de doute, rendez-vous sur le site <https://www.triercestdonner.fr/guide-du-tri>





VILLE ACTIVE

Le Club des Entreprises de Coignières, une valeur sûre pour nos commerces !

Lancé en 2017, le Club des Entreprises de Coignières agit en véritable facilitateur pour les enseignes implantées sur le territoire.



Offrir la possibilité aux chefs d'entreprises de Coignières et à leurs collaborateurs de se rencontrer, de s'entraider et d'améliorer leurs performances. Telle est la mission du Club des Entreprises de Coignières (CEC). Afin de fédérer les différents acteurs économiques de la Ville, cette entité organise des temps forts tout au long de l'année.

Afterwork, petits déjeuners à thème, rencontres... Ces initiatives contribuent à la création d'un lien entre les adhérents : *"Au sein du Club des Entreprises de Coignières, les interactions sont basées sur la convivialité. Cela crée une émulation et favorise le développement des affaires de chacun. Il y a une véritable entraide entre les différents membres, notamment grâce aux réseaux sociaux"*, nous explique le président du CEC Nicolas Ménard.

CRÉER UNE SYNERGIE

L'existence du Club des Entreprises de Coignières est légitime, surtout dans une Ville qui comptabilise plus de salariés (près de 6000) que d'habitants (4386 au 1^{er} janvier 2019, selon les dernières données collectées par l'INSEE) : *"L'activité économique représente un tiers du territoire communal. C'est une commu-*

nauté qui a besoin de se rassembler et d'échanger car nous sommes tous des entrepreneurs", précise Nicolas Ménard.

Au quotidien, les entreprises locales peuvent compter sur le soutien du CEC mais également sur un accompagnement concret de la Municipalité : *"Même si la communauté d'agglomération de SQY exerce sa compétence en matière de développement économique, il est normal qu'un accompagnement municipal soit proposé à nos enseignes, par le biais de la Direction de l'économie et de l'emploi, au vu de la multitude d'entreprises installées à Coignières. Tout est fait pour favoriser l'attractivité de notre territoire"*, garantit l'adjointe au Maire en charge de l'économie et de l'emploi Florence Cocart, qui explicite : *"Dès l'implantation d'une nouvelle enseigne, la Direction de l'économie et de l'emploi lui communique les coordonnées du Club des Entreprises de Coignières. Ce type de club lui permet de travailler en synergie avec l'ensemble des enseignes coigniériennes"*.

TRAVAIL COLLABORATIF

Un lien constant unit la Municipalité, le Club des Entreprises de Coignières et les sociétés locales, qui travaillent en bonne

intelligence : *"Lorsque la Direction de l'économie et de l'emploi obtient des informations par le biais de SQY ou de l'État, elle les transmet directement au CEC, qui fait office de relais auprès des entreprises. C'est un réel travail collectif qui s'effectue toujours en concertation. Rappelons que les entreprises constituent la force vive de notre ville. C'est une attractivité pour la commune, qui se doit de pérenniser ses entreprises"*, déclare l'élue municipale Florence Cocart.

En 2022, le CEC recensait 40 adhérents. Pour une entreprise, rejoindre cette association est bénéfique, puisque cela permet de :

- Favoriser les échanges avec les commerces de la Ville, les collectivités locales et les organismes privés ou publics à vocation économique (C.C.I., EPCL...);
- Développer son réseau professionnel pour accroître sa productivité et son chiffre d'affaires ;
- Recenser les potentiels économiques de notre territoire, favoriser l'emploi et soutenir les porteurs de projets de création d'entreprises ;
- Bénéficier d'une visibilité sur le site de l'association.

BON À SAVOIR

- Tous les types d'entreprises (SARL, EURL, E...) peuvent rejoindre le CEC
- Pour adhérer, il vous suffit de vous inscrire sur le site club-entreprises-coignieres.fr et de régler la cotisation annuelle de 130€.

CONTACT

Site internet : club-entreprises-coignieres.fr
Email : contact@club-entreprises-coignieres.fr
Page Facebook : Club des Entreprises de Coignières
Club des Entreprises de Coignières - Tél : 07 69 07 79 02
81 route nationale 10 - 78310 COIGNIÈRES

Une cérémonie des vœux respectueuse de la sobriété énergétique

À l'occasion de la nouvelle année, le Maire Didier Fischer a présenté ses vœux aux Coigniériens le samedi 21 janvier, lors d'une cérémonie résolument adaptée au contexte actuel.



C'est un temps fort institutionnel très attendu. Qui plus est, après trois années d'attente en raison de la crise sanitaire. Plus de 220 personnes ont tenu à assister à la cérémonie des vœux du Maire et du conseil municipal. **Sobriété énergétique oblige, le format de l'événement a été revisité : les convives ont été invités à se rendre dans les Salons Antoine de Saint-Exupéry à 16h30 (alors que les précédents vœux se déroulaient le vendredi soir) et le budget alloué à la manifestation a été réduit de moitié.** Par ailleurs, un brunch, plutôt qu'un buffet traditionnel, a été proposé aux participants.

Outre les administrés, des personnalités publiques et des élus locaux ont fait le déplacement. Notons la présence de Madame la Sous-Préfète de Rambouillet Florence Ghilbert, de Madame la

Députée des Yvelines Aurore Bergé, de Monsieur le Sénateur des Yvelines Martin Lévrier, de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines Jean-Michel Fourgous, de représentants du Conseil Départemental des Yvelines, de Maires et Vice-présidents de SQY, de Maires des communes avoisinantes, d'élus municipaux et d'élus du conseil municipal des enfants et des jeunes (CMEJ).

Après le discours de Monsieur le Maire et la rétrospective de l'année 2022, l'heure était à la dégustation et aux discussions nourries. La traditionnelle galette des rois a ensuite été servie aux invités, **enthousiastes à l'idée d'échanger paisiblement, dans une ambiance teintée de convivialité.**



VILLE ACTIVE

La Ville de Coignières rend hommage à l'Abbé Pierre

Grâce au concours des services municipaux et de nombreux acteurs locaux (associations, artistes amateurs et professionnels, entreprises locales...), une programmation pluridisciplinaire mettant à l'honneur l'Abbé Pierre jalonne l'année 2023.



De mai à décembre, de multiples actions seront déployées sur le territoire, en direction de tous les publics. Objectif : éveiller les consciences autour des valeurs cardinales (la solidarité, l'inclusion, l'entraide, l'ouverture aux autres et à la différence, l'aide aux personnes fragiles et démunies, le soutien en matière de logement et d'emploi, la défense de l'environnement et des ressources...) de l'Abbé Pierre. Prochainement, vous découvrirez la liste de nos partenaires. Voici le planning des temps forts proposés.

MASTER CLASS CHANT INTERGÉNÉRATIONNELLE « MIXÂGES - LES AGITÉS DU VOCAL » - ESPACE ALPHONSE DAUDET

TEMPORALITÉ : 1 DIMANCHE APRÈS-MIDI PAR MOIS

- ♦ Pratique du chant, mélange des générations (seniors, jeunes) et des cultures ;
 - ♦ Un travail technique autour de la voix sera proposé ;
 - ♦ Choix des textes en corrélation avec les valeurs de l'Abbé Pierre, thématiques ciblées (brassage musique du monde : musiques actuelles, traditionnelles, world, pop, jazz, rap...);
 - ♦ Ateliers animés par l'artiste professionnelle Sandrine Conry ;
- Public-cible : tous publics.

Rendez-vous les dimanches 16 avril, 21 mai, 18 juin, 24 septembre, 15 octobre et 12 novembre, de 14h30 à 17h30.

À noter qu'une restitution publique aura lieu le dimanche 10 décembre 2023 à l'Espace A.Daudet.

CÉRÉMONIE DE RAVIVAGE DE LA FLAMME DE L'ARC DE TRIOMPHE - PARIS

MERCREDI 3 MAI 2023 (DURANT LES CONGÉS SCOLAIRES)

- ♦ Participation des jeunes (11-17 ans) au protocole et à la cérémonie de ravivage de la flamme, avec visite du musée ;
 - ♦ Objectif : acte symbolique fort au regard de la Nation + valorisation et reconnaissance des jeunes ;
- Public-cible : 11-17 ans (40 jeunes et animateurs).
+ d'infos : laflammesouslarcdetriomphe.org

SPECTACLE CULTUREL « ANOUMAYÉ » AVEC LE CONTEUR LUDOVIC SOULIMAN - ESPACE ALPHONSE DAUDET

SAMEDI 13 MAI 2023 À 20H45

Public-cible : tous publics
+ d'infos : <https://www.espacealphonsedaudet.fr/evenements/anoumaye/>

EXPOSITION ABBÉ PIERRE / MUSÉE ABBÉ PIERRE / EAD - ESPACE ALPHONSE DAUDET

DU SAMEDI 13 AU VENDREDI 26 MAI 2023

« L'Abbé Pierre photographe, un regard sur le monde »

- ♦ Vernissage le samedi 13 mai 2023 ;
- Public-cible : tous publics.

EXPOSITION DU COIGNIÈRES FOYER CLUB EN ÉCHO À L'EXPOSITION ABBÉ PIERRE PHOTOGRAPHE - ESPACE ALPHONSE DAUDET

DU SAMEDI 13 AU VENDREDI 26 MAI 2023

- ♦ Mise en lumière des créations originales des artistes amateurs des sections modelage, sculpture et peinture, en résonance avec l'expo de photos Abbé Pierre ;

Publics-cibles : artistes/adhérents/tous publics.



ATELIER « DÉCOUVERTE DE L'ART DU VITRAIL » - ÉCOLE DU VITRAIL À CHARTRES

MAI OU JUIN 2023 (MERCREDI OU SAMEDI) - ATELIER SUR SITE À CHARTRES

- ◆ Atelier de pratique en écho à la valorisation du patrimoine historique de son Église St-Germain => Vitraux restaurés par le maître-verrier Gabriel Loire ;
- ◆ Réalisation d'un vitrail 10 cm x 10 cm sur le thème de la solidarité/ de l'amitié puis conception d'une capsule vidéo par le Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes, relayée sur les réseaux sociaux ;

Public-cible : CMEJ.

+ d'infos : <https://www.centre-vitrail.org/fr/programmes-scolaires/sorties-educatives/les-ateliers-de-pratique-artistique/>

OLYMPIADES SPORTIVES SOLIDAIRES - ESPACES DE LOISIRS ET SPORTIFS

SAMEDI 20 MAI OU SAMEDI 3 JUIN 2023

- ◆ Rencontres autour du sport et des jeux ludiques - État d'esprit et comportement en lien avec les valeurs de partage, de désintéressement, de fraternité avec récompenses morales (coupes, goodies, goûter partagé), en partenariat avec le Coignières Football Club et les associations sportives de la Ville ;

Publics-cibles : sportifs/tous publics.

MISSION

« ÇA GRAFF EN VILLE »

JUILLET 2023 (3 JOURS CONSÉCUTIFS PENDANT « UN ÉTÉ À COIGNIÈRES » DU 8 AU 16 JUILLET)

- ◆ Challenge créatif de graff/street art ouvert aux jeunes sur des sites choisis à rénover, autour d'une thématique en lien avec les messages de l'Abbé Pierre (reconnaissance des jeunes, esprit d'équipe, expression artistique) pendant l'opération « Un été à Coignières » ;

- ◆ Atelier animé par un graffeur professionnel ;
- ◆ Une inauguration officielle de la fresque aura lieu.

Public-cible : jeunesse.

CONCERT DE MUSIQUE CARITATIF « MUSIQUE AU PLURIEL » - ESPACE ALPHONSE DAUDET

DIMANCHE 2 JUILLET 2023 ESPACE ALPHONSE DAUDET

- ◆ Orchestre de jeunes musiciens sous la houlette de François Feuillette ;
 - ◆ Recettes reversées au profit de l'association caritative/humanitaire Action Education ;
- Public-cible : tous publics.

VISITE DU MUSÉE ABBÉ PIERRE - ESTEVILLE

MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2023

Public-cible : CMEJ

+ d'infos : centre-abbe-pierre-emmaus.org/

EXPOSITION DU MUSÉE ABBÉ PIERRE - ESPACE ALPHONSE DAUDET

SEPTEMBRE-OCTOBRE 2023 (DATE COMMUNIQUÉE ULTÉRIEUREMENT)

« L'Abbé Pierre dans les caricatures et les dessins de presse »

Public-cible : tous publics.

CINÉ-DÉBAT - ESPACE ALPHONSE DAUDET

MARDI 17 OCTOBRE 2023 À 20H45

- ◆ Réflexion en cours sur le choix du film qui sera retenu (« Hiver 54, Abbé Pierre », « I feel good », « Les invisibles ») ;
- ◆ Ciné-débat qui serait animé par Philippe Dupont, directeur du Musée Abbé Pierre, Laurent Desmard, président de la Fondation et le président Emmaüs Trappes, Yannick Hingue ;
- ◆ La thématique portera sur la nécessité de poursuivre et de s'inscrire dans les combats de l'Abbé Pierre en matière d'environnement, d'emploi, de précarité, de logement...

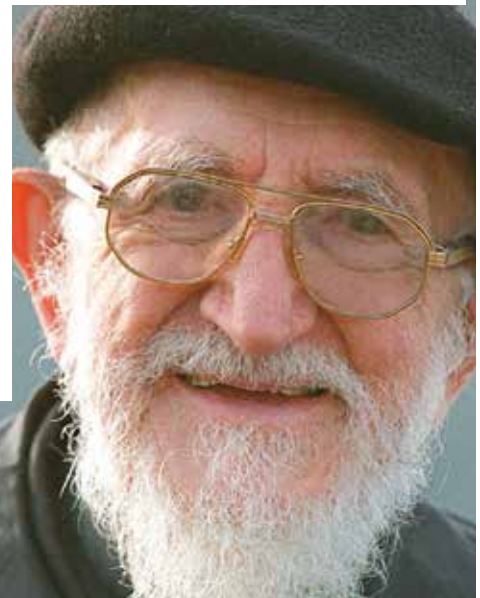
Public-cible : tous publics.

ATELIER/EXPO PHOTOS ITINÉRANTE - ESPACE ALPHONSE DAUDET ET ACCUEIL DE LA MAIRIE EXPOSITION DE NOVEMBRE À DÉCEMBRE 2023

- ◆ « Nos aînés ont du talent ! » : atelier de photographie réalisé par la photographe coignérienne Zahra Benzerga, en hommage aux aînés de la ville (retraités, seniors, résidents des "Moissonneurs") ;
 - ◆ Réalisation du portrait des participants avec un ou plusieurs objets et tenues en lien avec leurs anciens centres d'intérêt/passions ;
 - ◆ Restitution de l'exposition itinérante ouverte à tous en Mairie et à l'Espace A.Daudet ;
- Public-cible : seniors/tous publics.

OPÉRATION « DONJOUR ! » DE NOVEMBRE À DÉCEMBRE 2023

- ◆ Collecte solidaire de livres et de jouets auprès des scolaires et des habitants de Coignières pour une redistribution par Emmaüs Trappes, portée par le CMEJ à l'approche de Noël ;
 - ◆ Objectif : soutien aux enfants défavorisés du territoire + valorisation des enfants du CMEJ, acteurs du projet (esprit de solidarité, d'empathie, d'équipe) ;
 - ◆ Conception des supports de communication (affiches et flyers) pour promouvoir le projet par les enfants du CMEJ ;
- Publics-cibles : scolaires/familles/Coignériens.



LE SPORT POUR TOUS

Focus sur la Compagnie des Archers de Coignières

Membre de l'Arcs Saint-Quentin-en-Yvelines (ASQY) regroupant les Compagnies de tir à l'arc de l'agglomération, la Compagnie des Archers de Coignières est une association identifiée sur notre territoire.



C'est un sport d'adresse et de concentration qui ne laisse personne indifférent. Cette année, cela fera 34 ans que le tir à l'arc s'est imposé comme une pratique incontournable dans notre commune, grâce à la Compagnie des Archers de Coignières.

UNE PRATIQUE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Les tirs s'effectuent en salle, au Gymnase du Moulin à Vent, sur des cibles anglaises mais également en extérieur, où les archers peuvent tirer sur des cibles "animalières". Accueillis à partir de 7 ans, les débutants sont formés dans un but récréatif mais également pour participer à des concours en salle ou à des disciplines de parcours (tirs dans la campagne et dans la forêt sur des cibles animalières, à des distances inconnues). En 2022, sur 10 jeunes ayant participé à ces disciplines extérieures, 8 sont revenus avec des médailles.

Chaque année, la Compagnie des Archers de Coignières organise son concours "débutants". **Ce fut le cas les 4 et 5 février 2023, au Gymnase du Moulin à Vent, où 140 archers issus de 18 compagnies du département des Yvelines se sont affrontés, en présence de Mohamed Mokhtari, adjoint au Maire en charge de la vie associative et des sports et de Sophie Piffareilly, adjointe au Maire déléguée aux cérémonies et aux fêtes.** Ce challenge sportif se distingue des rares concours débutants des environs car il est conjugué à un passage de flèches permettant d'évaluer les aptitudes de l'archer. **Précisons que le trophée des mixtes au niveau départemental a été organisé pour la première fois à Coignières** le 4 février dernier : une échéance permettant aux meilleures équipes mixtes de concourir au championnat de France.





NOUVEAU TEMPS FORT EN PERSPECTIVE !

Lorsqu'un archer a fait preuve de valeurs (honneur, respect et exemplarité notamment) il lui est proposé de devenir chevalier. Il subit alors une série d'épreuves selon un protocole identique dans toute la France, à l'issue de laquelle il est reçu chevalier d'arc. Les Compagnies sont regroupées en Familles : celle des Archers de Coignières fait partie de la Famille des Yvelines. Cette dernière est actuellement la seule à procéder à la cérémonie d'adoubement des nouveaux chevaliers.

Cette année, au tour de la Compagnie des Archers de Coignières d'organiser ladite cérémonie. **Six nouveaux chevaliers des Yvelines et un chevalier d'une autre Famille seront adoubés le samedi 15 avril 2023, à l'Église Saint-Germain d'Auxerre. Un temps cérémonial, datant de Charles V, qui sera suivi d'un cocktail puis d'un repas dans les salons Antoine de Saint-Exupéry.**

L'IMPORTANCE DE LA TRADITION

Outre ses activités de club de tir à l'arc, **une Compagnie respecte et suit la tradition de la Chevalerie d'arc, remontant au Moyen-Âge.** À ce titre, elle prend part à un certain nombre d'événements, comme :

♦ **Le Bouquet Provincial**, événement le plus important de l'archerie française regroupant 1500 archers dont le vainqueur est proclamé champion de France Beursault. Chaque année, à l'instar de près de 300 Compagnies de France et de Belgique, la Compagnie des Archers de Coignières participe à ce Bouquet, inscrit au patrimoine culturel de la France. Un dossier est en cours de préparation pour l'inscrire au patrimoine de l'UNESCO ;

♦ **Le tir de la Saint Sébastien, patron des archers.**

La Compagnie se réunit pour un tir ludique par équipes, mélangeant jeunes et moins jeunes. Puis, elle passe à la partie traditionnelle au cours de laquelle chaque archer tire une seule flèche. Celui qui a fait la meilleure flèche est nommé Sébastien de la Compagnie ;

♦ **Le tir du Roy.** Là encore, toute la Compagnie y participe. Chaque archer tire une seule flèche dans l'ordre protocolaire (après avoir salué), sur un petit oiseau en bois à une distance de 50 mètres. Le premier à abattre cet oiseau est nommé Roy de la Compagnie et a tous les honneurs tout au long de l'année (À noter que les jeunes tirent à des distances plus courtes pour les titres de roitelet et poussin) !

Rappelons la présence des membres de la Compagnie des Archers de Coignières lors de différents événements communaux (Fête de Coignières, foulées couleurs, forum des associations...). Sans doute souhaiterez-vous échanger avec eux sur le tir à l'arc (ou vous essayer à la pratique de ce sport) !

INFOS À RETENIR

- Les séances se déroulent dans le gymnase (30 mètres de long et 2 pas de tir) ou à l'extérieur (sur 10 cibles de 10 à 70 mètres) ;
- En plus de ses cours habituels, la Compagnie des Archers de Coignières organise des tirs entièrement ludiques au début des vacances scolaires, comme le tir d'Halloween ou le tir de Noël ;
- Un certificat médical est exigé mais la pratique de ce sport ne requiert aucune force physique particulière ;
- Après avoir vérifié votre main dominante lors de votre accueil, le formateur vous attribue un arc en rapport avec votre taille et votre force ;
- Lors de la première année, le matériel est prêté par le club ;
- Le port de lunettes est compatible avec ce sport.

Renseignements auprès du Président de l'association
Monsieur Michel SALL : michel.sall@wanadoo.fr

TARIFS ANNUELS

Adulte Coigniérien : 120€
Adulte non Coigniérien : 130€
Jeune Coigniérien : 75€
Jeune non Coigniérien : 85€
Poussin (Coigniérien ou non) : 65€

HORAIRES

Gymnase du Moulin à Vent
Lundi, de 20h à 22h30, pour les adultes débutants et confirmés
Jeudi, de 18h30 à 20h30, pour les confirmés
Vendredi, de 18h30 à 22h pour les confirmés
Samedi, de 14h30 à 16h30 pour les jeunes débutants
Samedi, de 16h30 à 17h30 pour les confirmés

Terrain extérieur
Tous les jours (samedi et dimanche inclus)

INFORMATIONS

Projet Heyoka : votre implication est la bienvenue !



Participer à la création d'un spectacle chorégraphique mêlant danse, arts plastiques et musique, c'est plutôt tentant, non ? Cette opportunité s'offre à vous, saisissez-la ! « Heyoka » est un projet collaboratif sous forme de carnaval pensé par l'équipe de l'Espace A.Daudet et par la compagnie de danse Pernette. Accompagnés d'artistes et d'écoliers de la Ville, tous les habitants de Coignières sont invités à prendre part à ce concept artistique dès maintenant ! Gratuits, les ateliers préparatifs auront lieu les samedi 11 et dimanche 12 mars.

Précision importante : il n'est pas nécessaire de savoir danser ou jouer de la musique pour y participer, souhaiter vivre une aventure artistique suffit !

Renseignements et inscriptions aux ateliers :
01 30 62 36 00 - eadaudet@coignieres.fr

Une boîte à œufs vide à la maison ? Apportez-la en Mairie !



La chasse aux œufs se profile et sa préparation minutieuse a débuté ! Vous souhaitez contribuer à la réussite de cet événement apprécié des tout-petits ? Si vous avez une boîte à œufs vide à la maison (boîte de 6), nous vous invitons à la

déposer à l'accueil de l'Hôtel de Ville avant le lundi 20 mars. Le jour J, une boîte sera attribuée à chaque enfant afin de collecter les œufs factices, qui seront ensuite échangés avec des œufs en chocolat. Les enfants comptent sur vous !

L'Église de Coignières, prochainement classée aux monuments historiques ?



Reçue par Monsieur le Maire Didier Fischer, par l'adjoint au Maire Cyril Longuépée et par le directeur des services techniques Monsieur Lionel Lourdin, une délégation des représentants de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) était à Coignières le jeudi 12 janvier, dans le cadre du classement de l'Église Saint-Germain d'Auxerre aux monuments historiques. Organisée en présence de Madame Claire Guiorgadzé, architecte du patrimoine et auteure du dossier documentaire, cette visite fait suite à la demande de classement formulée en juillet 2022. Le verdict devrait tomber d'ici un an.

Don de sang : restons mobilisés !



Le 8 février dernier, de nombreux donateurs ont fait preuve de solidarité, lors d'une opération organisée par l'Établissement Français du Sang (EFS),

en partenariat avec la Municipalité. Espérons que cette belle mobilisation se renouvelle le mercredi 11 octobre 2023, à l'occasion de la prochaine collecte en Mairie !

Remise du trophée « ville amie des animaux »



Le jeudi 2 février, l'adjoint au Maire en charge de la transition écologique Cyril Longuépée et la conseillère municipale Nathalie Gervais ont participé à la cérémonie de remise du trophée « ville amie des animaux », attribué à la Ville de Coignières pour la première fois en novembre dernier. Ce label vient récompenser toutes les actions municipales contribuant au bien-être animal (installation de refuges LPO et de nichoirs/gîtes pour tous types d'animaux (oiseaux, chauves-souris, hérissons, écureuils), stérilisation de chats errants, gestion différenciée des espaces verts favorisant la prolifération de la faune...). Deux pattes (sur une échelle allant de 1 à 3) ont été décernées à la Municipalité par la Région-Ile-de-France.

Du futsal à Coignières le 18 mars prochain



Les plateaux de qualification U14 du District des Yvelines de Football (DYF) se dérouleront au Gymnase du Moulin à Vent le samedi 18 mars 2023, de 8h30 à 13h. À l'occasion de cette compétition de futsal, les équipes de l'AS Carrières Grésillons, de l'AS Fontenay le Fleury, de l'ALJ Limay et du CS Cellois s'affronteront. Venez encourager les jeunes footballeurs !



Myriam Bouveret, un engagement associatif assumé

Le monde associatif n'a plus de secret pour Myriam Bouveret, présidente du Coignières Foyer Club depuis mars 2021.



Vous l'avez forcément croisée à Coignières. **Figure incontournable de notre commune, Myriam Bouveret contribue, sans conteste, au dynamisme de la Ville.** Après une enfance passée en Allemagne (de 4 à 12 ans) et un bref passage dans le Val d'Oise, la Drômoise de naissance débarque à Coignières en 1975.

Très vite, une association locale retient l'attention de l'adolescente : *"À mon arrivée, la seule association qui proposait des activités aux jeunes était le Foyer rural : j'y ai pratiqué la danse, la photo et la poterie. Parallèlement, mon père était le trésorier du Foyer rural. Cette association a toujours rythmé ma vie mais également celle de mon mari, qui a animé des activités, avant d'être vice-président puis président de l'association pendant 20 ans (de 1994 à 2014, NDLR)",* nous apprend Myriam Bouveret.



UN TRAVAIL QUOTIDIEN ET COLLABORATIF

Entité emblématique de Coignières, le Foyer rural devient le Coignières Foyer Club au début des années 1990. La mère de trois enfants garde ses habitudes et continue d'être adhérente. Signe de son implication sans faille au fil des années, elle succède à Jeanine Cornillault à la présidence de l'association en mars 2021 : *"Les journées ne sont jamais de tout repos... La première chose que je fais en me levant, c'est regarder les mails !"*, avoue la bénévole. La gestion du CFC, qui propose pléthore d'activités culturelles, sportives, ludiques et de loisirs (ateliers créatifs, couture, poterie, karaté, judo, théâtre, jeu d'échecs, zumba, escalade, éveil musical, chant...) aux enfants, aux adolescents et aux adultes, nécessite un investissement quotidien.

Diriger une telle association pluridisciplinaire n'est pas une sinécure. « Disponibilité et réactivité » sont des prérequis indispensables pour cette administrée particulièrement active bien que retraitée depuis 10 ans. *"Je n'aime pas travailler toute seule dans mon coin, je préfère travailler dans la concertation. Je ne suis pas directive, j'aime l'échange !"*, nous précise-t-elle. Primordiale, cette collaboration avec les référents des multiples sections de l'association vise à favoriser l'épanouissement des 450 adhérents du Coignières Foyer Club.

DYNAMISME

Précisons que le CFC est en constante évolution. Preuve en est, l'ouverture prochaine d'une section « scrabble » à compter du 7 mars (accessible uniquement aux adhérents pour l'instant) : *"Les onze membres du Conseil d'administration peuvent acter la création d'une nouvelle section afin de répondre à la demande. À l'inverse, en fonction du nombre d'inscriptions et de la disponibilité des enseignants, des activités peuvent malheureusement être*

supprimées", concède Myriam Bouveret, avant d'ajouter : *"Il y a quelques années, nous étions quasiment tous retraités au sein du bureau. Depuis peu, il existe un certain renouvellement, plusieurs jeunes encore actifs nous ont rejoints. À l'heure actuelle, la moitié des membres du bureau ont moins de 50 ans"*.

Impliquée dans la réussite scolaire de nos petits Coigniériens en qualité d'enseignante et de directrice de l'école maternelle Gabriel Bouvet de 1997 à 2013, Myriam Bouveret multiplie désormais les activités manuelles, relaxantes et sportives chaque semaine : sculpture, gymnastique, peinture, randonnée, piscine avec ses petites-filles. Également bénévole de l'association Prévention MAIF (qui organise des actions de prévention en particulier auprès des enfants) et à la bibliothèque de Coignières (où elle ne peut se rendre fréquemment, faute de temps), elle ne s'ennuie pas et s'adonne à sa passion pour les voyages (Pérou, Portugal, Pologne, États-Unis, Inde, Cuba, Jordanie, Israël, Norvège, Finlande, La Réunion...) quand l'occasion se présente. Prochain séjour : l'Italie, dans quelques semaines !



**À NOTER !**

Samedi 4 mars, de 9h à 12h
École élémentaire Gabriel Bouvet
Répar'Café et atelier PC

Samedi 11 mars, à 17h
Espace Alphonse Daudet
Tistou les pouces verts
01 30 62 36 00 - eadaudet@coignieres.fr

Samedi 11 mars, à 18h30
Espace Alphonse Daudet
Vernissage de l'expo "Liens"
01 30 62 36 00 - eadaudet@coignieres.fr

Mardi 14 mars, à 12h
Rés.-autonomie "Les Moissonneurs"
Table d'hôtes
01 34 61 45 75 - ccasrpa@coignieres.fr

Mercredi 15 mars, de 19h à 21h
Maison de Voisinage
Réunion publique "PADD" - PLU

Vendredi 17 mars, à 20h45
Espace Alphonse Daudet
Black boy
01 30 62 36 00 - eadaudet@coignieres.fr

Mercredi 22 mars, à 19h45
Mairie (salle du cons. municipal)
Conseil municipal
01 30 13 17 77

Jeudi 23 mars, de 14h30 à 18h
Salons Antoine de Saint-Exupéry
Thé dansant
01 34 61 45 75 - ccasrpa@coignieres.fr

Mercredi 29 mars, de 19h à 22h
Maison de Voisinage
Réunion publique suivie d'un atelier - étude quartier gare

Samedi 8 avril
Parc de la Préverderie
Chasse aux oeufs
01 30 13 17 67
evenementiel@coignieres.fr

DÉCISIONS MUNICIPALES MAJEURES

Délibération du 22 novembre 2022

PACTE FINANCIER 2017-2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES AU TITRE DE LA RÉNOVATION ET DE LA RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE "LES MOISSONNEURS"

La construction de ce bâtiment date de 1980. Il est composé en rez-de-chaussée : d'un accueil, d'une cuisine, d'un espace de restauration, de deux espaces de convivialité et de divers locaux. Aux étages se trouvent les studios au nombre de 80 : composés d'une cuisine, d'un espace couchage, d'une salle à manger et d'une salle d'eau.

S'agissant d'un équipement communal, la Ville, en accord avec le CCAS, souhaite engager la rénovation de la Résidence autonomie "Les Moissonneurs". Une

réfection complète (sol, revêtements muraux et réaménagement) de la salle de restauration et des espaces "convivialité" est prévue, en intégrant la possibilité de fermer par des cloisons modulaires les trois espaces avec l'installation d'une climatisation.

Au titre des ERP, il est prévu la mise aux normes accessibilité de l'espace accueil. Concernant les 80 studios, il est proposé un abaissement de la hauteur du bac à douche pour permettre une meilleure accessibilité en intégrant une

réfection des faïences, et une reprise des peintures et des sols. Des travaux de rénovation énergétique sont intégrés dans l'opération.

Dans le cadre de cette opération évaluée à 1 033 410 euros HT, il est sollicité la somme de 15 867,66 euros auprès de SQY au titre des Fonds de Concours 2017-2021, soldant ainsi le pacte financier précité.



DÉCISIONS MUNICIPALES MAJEURES

Délibération du 22 novembre 2022

PACTE FINANCIER 2022-2026 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES AU TITRE DE LA RÉNOVATION ET DE LA RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE "LES MOISSONNEURS"

La construction de ce bâtiment date de 1980. Il est composé en rez-de-chaussée : d'un accueil, d'une cuisine, d'un espace de restauration, de deux espaces de convivialité et de divers locaux. Aux étages se trouvent les studios au nombre de 80 : composés d'une cuisine, d'un espace couchage, d'une salle à manger et d'une salle d'eau.

S'agissant d'un équipement communal, la Ville, en accord avec le CCAS, souhaite engager la rénovation de la Résidence autonomie "Les Moissonneurs". Une réfection complète (sol, revêtements

muraux et réaménagement) de la salle de restauration et des espaces "convivialité" est prévue, en intégrant la possibilité de fermer par des cloisons modulaires les trois espaces avec l'installation d'une climatisation.

Au titre des ERP, il est prévu la mise aux normes accessibilité de l'espace accueil. Concernant les 80 studios, il est proposé un abaissement de la hauteur du bac à douche pour permettre une meilleure accessibilité en intégrant une réfection des faïences, et une reprise des peintures et des sols.

Des travaux de rénovation énergétique sont intégrés dans l'opération.

Redonner un nouveau dynamisme au lieu dans l'intérêt des actuels locataires, tout en permettant d'améliorer le taux d'occupation du bâtiment.

Dans le cadre de cette opération évaluée à 1 033 410 euros HT, il est sollicité la somme de 100 000 euros auprès de SQY au titre des Fonds de Concours 2022-2026.

Délibération du 13 décembre 2022

APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Depuis mars 2022, la crise Ukrainienne a accéléré l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité. Les augmentations de ces énergies sont aujourd'hui exponentielles. À ces envolées tarifaires, vient aussi s'ajouter la question de la pénurie en matière d'approvisionnement et ce dès cet hiver. En effet, EDF annonce d'ores et déjà une baisse de la production d'énergie des centrales estimée entre 275-280 TWh, contre 280-300 TWh prévus initialement. Dès lors, face à cette double situation, la Ville de Coignières propose la mise en place d'un vaste plan de sobriété énergétique.

Des mesures conjoncturelles qui se complètent par des mesures plus structurelles pour faire face à une réalité qui s'impose à tous. En lien avec SQY, des actions intercommunales se

dessinent, renforçant le présent plan ci-après annexé. Enfin, l'adhésion de la Commune à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) d'ici la fin de l'année 2022 va lui permettre d'obtenir un accompagnement plus fin sur le suivi énergétique des bâtiments publics. Sur la base des données recensées sur le patrimoine de la Commune, l'ALEC présentera un bilan ainsi qu'un programme d'actions permettant de réduire les dépenses liées à l'énergie.

Il est important de préciser que l'ALEC gère un espace Conseil France Renov'. Ce service public gratuit conseille les particuliers sur la rénovation thermique de leur logement.

La crise énergétique touche l'ensemble des pays européens qu'il s'agisse des ménages, des entreprises,

des collectivités. L'impact financier est conséquent. Ainsi, les factures d'électricité pourraient augmenter de 300% et celles du gaz de 500%. La facture énergétique de la Commune pourrait de ce fait passer de 380 000 euros en 2021 à plus de 640 000 euros à la fin de l'exercice en cours.

En prévision, cette accentuation de la charge pourrait atteindre 1,4 million d'euros dès 2023.

Des mesures en matière d'économie sont donc à penser dès à présent (extinction de l'éclairage public entre 0h et 5h du matin, réduction des dépenses énergétiques dans les locaux municipaux..).

**DÉCISIONS MUNICIPALES MAJEURES**

Délibération du 22 novembre 2022

**APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE
ADHÉSION DE LA COMMUNE DE COIGNIÈRES À L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT**

La Ville de Coignières s'est engagée, conformément au décret tertiaire, dans la réduction des coûts de l'énergie.

Dans le cadre de cette démarche, la Commune souhaite être épaulée par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre d'une convention pluriannuelle de partenariat sur trois ans.

Parmi les actions lancées ou réalisées actuellement, se trouvent notamment :

- La rénovation énergétique du Théâtre Alphonse DAUDET ;
- La rénovation énergétique du groupe scolaire Gabriel BOUVET ;
- Le changement de la chaudière du vestiaire tribune par une chaudière à condensation ;

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Saint-Quentin-en-Yvelines est une association reconnue d'intérêt général

par l'article 43 bis A de la loi Climat et Résilience du 24 août 2021.

Elle a notamment pour objectifs :

- De participer à la définition, avec et pour le compte des collectivités territoriales et de leurs groupements, des stratégies énergie-climat locales en lien avec les politiques nationales ;
- De participer à l'élaboration des documents en matière énergie-climat qui leurs sont liés ;
- De faciliter la mise en œuvre des politiques locales énergie-climat par l'élaboration et le portage d'actions et de dispositifs permettant la réalisation des objectifs des politiques publiques ;
- De fournir aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à l'État des indicateurs chiffrés sur les consommations et productions énergétiques et les émissions de gaz à

effet de serre, afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre des politiques locales énergie-climat et une évaluation de leurs résultats ;

- D'animer ou de participer à des réseaux européens, nationaux et locaux, afin de promouvoir la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, de diffuser et d'enrichir l'expertise des territoires et d'expérimenter des solutions innovantes.
- D'accompagner la gestion énergétique du patrimoine public par :
 - La connaissance énergétique du patrimoine communal,
 - Des actions de réduction des charges énergétiques,
 - La réduction de l'impact climatique,
 - L'anticipation des obligations réglementaires.

Délibération du 13 décembre 2022

ORGANISATION DU SÉJOUR SKI 2023 ET FIXATION DE LA PARTICIPATION DES JEUNES

La municipalité propose en 2023 la reconduction du projet de séjour ski porté par le service Action Jeunesse.

Il est proposé d'organiser un séjour de ski en direction des jeunes de 11 à 17 ans du 24 février au 4 mars 2023, soit 8 jours et 6 nuits sur place à SERRE CHEVALIER (Haute Alpes).

Le départ en car s'effectuera le vendredi 24 février 2022 et le retour est prévu le samedi 4 mars 2023.

Le séjour est ouvert à 19 jeunes dans une dynamique de mixité aussi bien de genre qu'en matière d'habitat, l'encadrement est assuré par 3 animateurs diplômés de la Ville.

Il est demandé d'approuver l'organisation du séjour et de fixer la participation des familles aux frais du séjour.

L'objectif est de favoriser les loisirs, mêlant activités sportives, culturelles, visites et séjours, pendant les congés scolaires pour les jeunes 11-17 ans. Pratiquer une tarification accessible à tous.

L'organisme GECTURE SCOL VOYAGE fournit une prestation tout compris (hébergement, pension complète, forfait, matériel et transport) pour un montant total de 14 490 € TTC.

La fixation de la participation demandée aux jeunes à ce séjour est de 173 € soit une augmentation de 10€ à N-1 ce qui correspond au taux d'inflation constaté au 30/11/2022 soit 6,2% est appliqué.

Le coût de revient par jeune du séjour est de 700 €, la Commune participera à hauteur de 527 € par jeune.

Un acompte de 5 000 € sera versé sur l'exercice budgétaire 2022. Le solde sera versé sur l'exercice budgétaire 2023.


DÉCISIONS MUNICIPALES MAJEURES

Délibération du 13 décembre 2022

DEMANDE DE FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS 2020-2022 AU TITRE DE LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE LA VOIE LATÉRALE NORD

La voie Latérale Nord est une voirie de gestion communale dont la portion concernée par le projet se situe entre la rue du Gibet et le giratoire de l'avenue Pierre Gilles de Genne. Elle permet d'accéder au centre commercial des Portes de Chevreuse depuis la Route Nationale 10. Elle est une voie de sortie pour les usagers du centre commercial du FORUM de Coignières désireux de reprendre la Route Nationale 10 à hauteur du carrefour des Fontaines.

La forte circulation, et la densité provoquent une dégradation de l'état de chaussée et nécessitent une réfection de la couche de roulement afin de l'adapter au trafic quotidien.

Ces travaux comprennent le rabotage de la couche de roulement sur une épaisseur de 6 cm minimum et la mise en œuvre d'un enrobé calibre 0/10 de couleur noir et seront réalisés par le titulaire du marché de travaux de voirie.

Il est prévu la reprise de la bordure de trottoir sur les portions endommagées. Les travaux nécessiteront la fermeture de la voie en journée avec la mise en place d'une déviation par le boulevard des Arpents.

Objectif : Sécuriser la circulation des piétons sur les trottoirs tout en reprenant la couche de roulement fortement endommagée, de la voie latérale Nord.

BUDGET PRÉVISIONNEL

INTITULE	Chapitre	MONTANT HT	Recettes	
Réfection de la couche de roulement et reprise des bordures de trottoirs	21	41 812,00	Département des Yvelines	17 017,50
			Reste à charge pour la commune	24 794,50
TOTAL HT		41 812,00		41 812,00
TOTAL TTC		50 174,40		



DÉCISIONS MUNICIPALES MAJEURES

Délibération du 13 décembre 2022

DEMANDE DE FINANCEMENT DÉPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS 2020-2022 AU TITRE DE LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DE LA VOIE LATÉRALE SUD

La voie Latérale Sud est une voirie de gestion communale sur la portion qui se situe entre l'avenue de la Gare et le carrefour des Fontaines le long de la Route Nationale 10. Elle dessert principalement des commerces ayant une activité en lien avec l'automobile et est très fréquentée par des poids lourds se rendant chez RENAULT TRUCK ou souhaitant se rendre vers la ZI des Marais.

Cette circulation provoque une

dégradation de l'état de chaussée et nécessite une réfection de la couche de roulement pour l'adapter au trafic quotidien.

Ces travaux comprennent le rabotage de la couche de roulement sur une épaisseur de 6cm minimum et la mise en œuvre d'un enrobé calibre 0/10 de couleur noir.

Cette voie en sens unique étant le seul point d'accès aux commerces

riverains, les travaux se dérouleront obligatoirement de nuit et seront réalisés par le titulaire du marché de travaux de voirie, à savoir Eurovia.

L'opération fléchée se décline comme suit de manière prévisionnelle :

INTITULE	Chapitre	MONTANT HT	Recettes	
Travaux réfection couche de roulement	21	37 168,00	Département des Yvelines	15 127,00
			Reste à charge pour la commune	22 041,00
TOTAL HT		37 168,00		37 168,00
TOTAL TTC		44 601,60		

Délibération du 7 février 2023

APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'AROEVEN DE L'ACADÉMIE DE VERSAILLES POUR LA MISE EN PLACE D'UNE SESSION DE FORMATION BAFA

Le Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) constitue une porte d'entrée dans l'animation en apportant aux animateurs une base commune de techniques et de savoirs.

Il peut être une première étape avant le Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD).

Il peut aussi constituer un atout pour les candidats au brevet professionnel de l'animation, pour l'entrée dans certaines formations du secteur social, voire de l'enseignement.

La volonté de la municipalité est de promouvoir la formation BAFA pour mieux répondre aux missions de service public.

L'organisme AROEVEN, habilité à la formation BAFA, assurera les procédures de déclaration et de clôture du stage, l'encadrement pédagogique des sessions, l'inscription des stagiaires, et la mise à disposition du matériel pédagogique et des documents nécessaires.

Le précédent conventionnement avec l'AROEVEN a permis la mise en place d'un module de formation de qualité.

En contrepartie, les jeunes coigniériens stagiaires (à partir de 16 ans) profitent d'un tarif préférentiel, à savoir 300 € voire 280 € (si plus de 20 coigniériens) en lieu et place des 380 €.

Chaque candidat devra s'acquitter de cette dépense auprès de l'organisme. La fixation de la participation demandée à la Ville pour l'adhésion annuelle est de 0 € pour l'année 2023.



INFORMATIONS

**Permanences juridiques en Mairie**

Le 1^{er} mercredi de chaque mois, vous avez la possibilité de bénéficier de l'expertise d'un avocat assermenté, qui vous apportera des réponses personnalisées en Mairie. Un service gratuit et accessible uniquement sur rendez-vous de 17h à 19h30.

Sur rendez-vous au 01 30 13 17 77 – accueil@coignieres.fr

**Le Maire à votre écoute**

Soucieux d'apporter des réponses concrètes et personnalisées aux Coigniériens, Didier Fischer, votre Maire, assure une permanence en Mairie le samedi matin, de 9h à 12h. Ces temps d'échange, qui reposent sur le dialogue et l'écoute, visent à répondre efficacement aux préoccupations des administrés. Permanence sur rendez-vous par téléphone au 01 30 13 17 83 ou par mail : secretariat.du.maire@coignieres.fr

**Permanence du conciliateur de justice**

La conciliation de justice est une procédure simple, rapide et entièrement gratuite qui permet le règlement à l'amiable de vos litiges (entre particuliers ou avec des professionnels), à l'exception :

- du droit de la famille, qui relève de la compétence de la Médiatrice familiale ;
- de l'administration, qui relève du Délégué départemental du Défenseur des Droits.

Un conciliateur de justice vous reçoit en Mairie, le 1^{er} et le 3^e mardi de chaque mois (8h45-12h et 14h-17h).

Sur rendez-vous au 01 30 13 17 77 - accueil@coignieres.fr
+ d'infos : conciliateurs.fr

**La Police municipale à vos côtés**

La Police municipale de Coignières assure un accueil physique en Mairie aux horaires d'ouverture de l'Hôtel de Ville. Un accueil téléphonique est parallèlement assuré :

> En période scolaire :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h15 / 13h30-17h
Mercredi : 14h / 19h30

> Hors période scolaire :

Lundi, mardi et jeudi : 8h30-12h15 / 13h30-17h30

Mercredi : 14h-20h

Vendredi : 8h30-12h15 / 13h30-17h

En cas d'urgence, vous pouvez contacter le 17 ou le Commissariat d'Élancourt au 01 30 69 64 00.

Police municipale - 01 34 61 69 27
police.municipale@coignieres.fr

**Permanence CCAS en Mairie**

Chaque mercredi, de 14h à 20h, le CCAS tient une permanence individualisée pour les aides au permis en direction des 18-25 ans (bourse de 500 € allouée en échange d'une action citoyenne en ville), les demandes de logement social et les bourses d'étude.

Sur rendez-vous au 01 34 61 45 75 - ccasrpa@coignieres.fr

Communication

Pensez à nous suivre sur nos réseaux sociaux en vous abonnant à **Villedecoignieres** sur Instagram, Twitter et Facebook.

Votre prochain conseil municipal se déroulera le
Mardi 22 mars 2023 à 19h45
en Mairie

Retrouvez l'ordre du jour et les délibérations du conseil sur :
coignieres.fr



BIENVENUE AUX NOUVELLES ENSEIGNES

FLASH REPAIR

Réparation jantes et retouche peinture

2 rue Jacquard
Tél : 07 88 18 41 43
contact@flashrepair.eu
flashrepair.eu

1903

Restaurant

241 bis RN 10
Tél : 01 30 51 24 65
contact.restaurant1903@gmail.com

VIVALIA

Constructeur de maisons individuelles

38 - 40 RN 10
Tél : 01 85 83 04 39
maisons-vivalia.fr

ARMURERIE DE FRANCE

Vente - Accessoires d'armes et munitions

Rue du Pont des Landes
Tél : 01 30 51 59 76

FIT'NTEC STUDIO

Musculation par électrostimulation

Tél : 06 07 64 61 50
fit.ntec@gmail.com

INTERIOR & DECO

Mobilier et Décoration

Rue du Pont des Landes
Tél : 07 86 52 73 65

VAF - VOITURES AMÉRICAINES FRANCE

Distributeur de véhicules américains

45 RN 10
Tél : 01 30 47 87 00
06 13 43 17 02
vafautomobiles.com

ÉTAT CIVIL

Bonheur

19/10/2022, Sabah DIH

20/10/2022, Mandla ESSANGUI ESSANGUI NGUEA

02/11/2022, Ayah-Sokhna SISSOKHO

24/11/2022, Aliyah PILOTIN

16/12/2022, Eva LOPES DA SILVA

21/01/2023, Salimatou BALDÉ

Félicitations

15/10/2022 : Saholimary NIRINA et Léopold RABARISON

29/10/2022 : Sarah MEZAACHE et Ichem BENABDELMOUMENE

16/11/2022 : Dilara UNAL et Muhammet ERDOGAN

Regrets

11/10/2022, Serge CUBIT

27/11/2022, Djibril DIALLO

Transcriptions

Dylan GUIROUARD-AIZEE, le 25 septembre 2022

Jean THOMAS, le 30 septembre 2022

Yezza BACHRI, le 2 octobre 2022

Demba THIAM, le 11 octobre 2022

Michel VINCENT, le 16 novembre 2022

René GAGNEPAIN, le 17 novembre 2022

La Municipalité présente ses sincères condoléances aux familles des défunts.



Afin de garantir la libre expression de tous les groupes politiques représentés au sein du Conseil municipal, cette page est consacrée aux tribunes d'expression libre. Chaque groupe dispose d'un espace équivalent pour s'exprimer sous sa seule responsabilité.

Ralentir pour mieux partager en toute sécurité l'espace public !

La sécurité routière en ville est un sujet complexe à traiter dans la mesure où quatre entités se partagent les emprises de voiries. L'État a compétence sur la RN10 et les aménagements qui la concernent ; le département sur le boulevard des Arpents ; SQY sur l'ensemble des voies où circulent les autobus, ainsi que celles des zones d'activités ; tandis que le reste est de compétence communale. À l'heure où nous publions ces lignes, seuls les travaux de sécurisation demandés aux services municipaux et à SQY sont en cours de réalisation. Ces premiers aménagements (modification des carrefours, pose de ralentisseurs, extension des zones trente) ont déjà permis une diminution non négligeable de la vitesse en ville passant en moyenne de plus de 60 km/h à 52km/h.

Elle n'en reste pas moins encore excessive. Les incivilités de conduite demeurent trop fréquentes pour que nous puissions nous contenter de ce résultat. Nous mettrons au budget 2023 les moyens nécessaires pour poursuivre nos aménagements. Nous multiplierons aussi le nombre des contrôles aléatoires réalisés par notre police municipale en collaboration avec la police nationale. En ce qui concerne la vidéoprotection, le renouvellement comme le déploiement de notre parc s'amorcent dès cette année, avec l'acquisition d'un serveur plus adapté, que viendra compléter l'achat de caméras plus modernes fixant les plaques d'immatriculation. Une attention toute particulière est évidemment portée sur la sécurité à proximité de nos groupes scolaires. La commission municipale Adhoc, en concertation avec les acteurs économiques

et les habitants, effectuera au printemps un diagnostic sur la situation du quartier de la gare (avenue de la Gare, rue des Broderies...) et proposera des solutions que nous soumettrons pour réalisation à SQY.

*Les Élus de la liste majoritaire
Un Élan Durable pour Coignières*

Quelle ville souhaitez-vous dans 10 à 20 ans ?
Comment imaginez-vous l'évolution du centre village ?
Quel type d'architecture, de bâtiments, de logements, d'espaces publics ?
Quelle surface maximale constructible vous paraît raisonnable ?
Quelles seront les futures zones urbaines, à urbaniser, agricoles ou naturelles et quelles sont pour vous celles à protéger ?
Quels commerces et zones d'activités vous semblent pertinents pour demain ?
Un nouveau projet de logements sociaux est-il selon vous nécessaire dans le futur quartier de la gare comme le souhaite la majorité ?
Faut-il ignorer le secteur du centre commercial du village comme c'est le cas dans le projet de PLU porté par cette même majorité et le voir continuer à se délabrer, ou bien ne faudrait-il pas avoir une ambition

raisonnée pour celui-ci ?
Autant de questions pour lesquelles, il est indispensable que chaque Coignierien s'exprime lors des futurs débats publics sur le plan local d'urbanisme (PLU).
Nous vous encourageons à y assister nombreux pour faire entendre votre voix !
Autre point qui nous tient à cœur, celui de la sécurité des personnes et des biens. D'après l'ONDRP (Observatoire National de la Délinquance et des Réponses Pénales), la vidéo-surveillance est la solution la plus efficace face à ces risques. C'est un outil formidable pour aider à identifier, arrêter et poursuivre les responsables d'infractions pénales, prévenir d'autres crimes et restaurer les biens volés.
Pourvue de tous ces avantages, la lenteur de traitement du dossier vidéo-surveillance

par la majorité municipale est d'autant plus questionnante.
Sachez que nos élus seront pugnaces pour que celui-ci puisse aboutir au plus vite.

*Xavier Girard
Président de Coignières Avenir
coignieres.avenir@gmail.com*



Abbé Pierre Libre et solidaire

Ensemble, perpétuons son héritage

DE MAI À DÉCEMBRE 2023, LA VILLE DE COIGNIÈRES VOUS PROPOSE
DES ATELIERS ET DES EXPOSITIONS... GRATUITS ET OUVERTS À TOUS

+ info villedecoignieres.fr

